



Services Techniques
N° Tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/JC/SM

ARRETE N° 97/86
(Série A)

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER RUE PASTEUR - JAURES - VICTOR HUGO (renforcement d'un câble E.D.F.)

Le MAIRE de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités, Territoriales, notamment les articles L.2213-1 L.2213 -2 L.2213 -3 et L.2213 -4 L.2213-5 L.2213-6,
VU le Code de la Route, article R 225, relatif au stationnement,
VU l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière.

CONSIDERANT : les travaux E.D.F des rues: Pasteur, J.Jaurès et Victor Hugo, sur une longueur de 210Ml avec 2 tranchées de chaussées pour le renforcement du câble en moyenne tension en partie sous trottoir.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise S.E.I.P. 11, rue Pasteur 91460 MARCOUSSIS, pour le compte d'E.D.F. G.D.F. Agence de Montgeron Val D'oly,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et ce à partir du 12 Mai 1997 pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules s'effectuera par demi-chaussée gardant de ce fait un axe circulaire, le stationnement sera interdit sur toute la partie du chantier sauf aux véhicules chargés des travaux.

Article 2 : Le balisage et la matérialisation du chantier seront installés et posés par les soins de l'entreprise sous le contrôle des Services Techniques de Yerres.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la Route. La vitesse sera limitée à 30km/h à partir de 50Ml de l'emprise du chantier.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de BRUNOY responsable de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry, pour visa.

Fait à Yerres, le 22 Avril 1997.

